



CHORUS 71



Déposé le 26/10/2012

Edito

Une des originalités de la FSU est de garantir le droit d'expression pluraliste et le vote direct des adhérents de ses syndicats dans la phase préparatoire aux congrès fédéraux. Le prochain congrès national se déroulera à Poitiers du 11 au 15 février 2013. Celui du département se déroulera les **17 et 18 janvier 2013 à la maison des syndicats à Chalon-sur-Saône**. Tous les adhérents peuvent y participer. Les modalités d'inscription seront dans le prochain Chorus, N° 101, qui sera envoyé le 14 décembre. Réservez vos dates dès maintenant.

Cette exigence d'expression pluraliste et de vote direct suppose que chacun des adhérents des 23 syndicats de la FSU soit au fait de tous les débats qui parcourent la fédération.

A la revue « Pour » nationale a été jointe un « cahier spécial n°1 » avec le rapport national d'activité et les expressions des courants de pensée. C'est à partir de ces textes qu'il faudra voter, mais ce sont les syndicats qui envoient le matériel de vote. Lisez attentivement les bulletins nationaux et départementaux de vos syndicats.

Pour vous aider à voter, la page 2 de ce Chorus essaye d'éclairer les différences entre les fenêtres pour lesquelles vous devez faire un choix.

En Saône-et-Loire, le fonctionnement en tendances n'existe plus. Pour ne pas rajouter à la complexité des votes, il n'y aura donc pas d'élection sur des listes départementales. La plupart des militants participant à la vie de la FSU se sont regroupés pour appuyer la liste unité et action et sans tendance (voir page 3). Bon vote.

Philippe Dormagen



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire

page 2 : Élections fédérales : Votez du 8 au 29 novembre 2012

page 3 : Pourquoi voter Unité & Action et sans tendance ?

Page 4 : Petite histoire du chantier travail en Bourgogne

page 5 : Usine à gaz à Pôle emploi !

Pages 6 et 7 : Comment remettre la solidarité au cœur du travail ?

Page 8 : Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), un métier ?

Page 9 : Classes Relais

pages 10 et 11 : à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, déménagement et argent jeté par les fenêtres

page 12 : Communiqué de presse du SNU Pôle Emploi Bourgogne : pour un véritable service public de l'emploi.

page 12 : Le traité européen



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc
71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr

Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *

Prix au N° 1 € * 26 octobre 2012 * Numéro 100





Élections fédérales : Votez du 8 au 29 novembre 2012

Ci-contre, le modèle bulletin de vote qui vous sera envoyé par votre syndicat. →

Page suivante, un appel départemental à voter pour la liste Unité et Action et sans tendance, aucune autre liste départementale n'ayant envoyé d'appel pour cette élection.

Chaque liste nationale s'exprime sur 2 pages dans le « Pour cahier spécial n°1 congrès de la FSU » que chaque adhérent a reçu.

Après avoir coché une liste de votre choix, il faut voter pour le Rapport d'activité fédérale national qui est dans le même livret.

On vous demande ensuite de choisir entre des « fenêtres » de ce rapport d'activité. C'est un exercice qui me semble difficile, car moi-même qui pense connaître la teneur des débats qui baignent la FSU au travers de ses tendances, j'ai du mal à différencier ces fenêtres.

Je vais quand même tenter de le faire.

Page 6 du rapport d'activité, le débat concerne les négociations sur les non-titulaires. Si on lit attentivement le texte, on se demande à quoi servent les deux colonnes qui précèdent le chapitre « Protocole précarité » puisque leur rédaction est remise en cause par les fenêtres.

Le débat qui a traversé le bureau national de la FSU au sujet de la non signature de l'accord sur les non-titulaires a été de savoir s'il fallait maintenir la possibilité pour une minorité d'empêcher la signature d'un accord. Le 28 mars 2011, 58% du BDFN était pour la signature. La fenêtre B estime normal que 42% bloquent la signature, alors que la fenêtre A n'ose pas vraiment dire que 58% auraient dû permettre de signer.

C'est pourquoi on retrouvera dans les propositions de modification

VOTE n°1 : Orientation fédérale nationale (suppl. "POUR" n°163 / octobre - 2012)

Cochez la liste de votre choix d'un trait apparent.

- Liste Unité et Action et sans tendance
- Liste à l'initiative de l'École Émancipée
- Liste Émancipation
- Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale
- Liste Front Unique

VOTES n°2 : Rapport d'activité fédérale national (suppl. "POUR" n°163 / octobre - 2012)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
-------------	---------------	-------------------	----------------------

Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux.

Pour les 2 votes ci-dessous, entourez la rédaction de votre choix d'un trait bien apparent

Fenêtre « protocole d'accord précarité » (page 6)	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B
Fenêtre « élections professionnelles » (page 12)	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B

statutaire qui seront proposées au congrès en février 2013 une proposition concernant les modalités de vote : «Cependant dans le cas de décision engageant la FSU pour ce qui concerne la signature d'un accord avec un ministère ou le gouvernement, la majorité nécessaire est ramenée à 50% ».

Page 12 du rapport d'activité, au sujet des élections professionnelles 2011, les deux fenêtres A et B sont d'accord pour dire que les relations FSU - syndicats enseignants n'ont pas été satisfaisantes.

La fenêtre A accuse ces syndicats d'avoir joué contre la fédération, alors que la fenêtre B ne stigmatise personne mais envisage que le congrès précise et améliore le rôle de chacun.

On retrouve en filigrane dans la fenêtre A le souhait de certains que la FSU puisse imposer des modes de fonctionnement aux syndicats.

Pour un bon fonctionnement de la FSU, et pour conforter son ambition démocratique, merci de voter.

Philippe Dormagen

Pourquoi voter Unité & Action et sans tendance ?

Pour les adhérents, le fonctionnement en tendances reste souvent énigmatique, mais c'est un principe fondateur des statuts de la FSU destiné à garantir la démocratie : il doit permettre aux minorités d'exister, de s'exprimer, de contribuer pleinement au fonctionnement de notre organisation.

Lors des élections internes de 2006, les adhérents avaient à choisir au niveau départemental en Saône-et-Loire entre 2 listes : la liste pour une Orientation Unitaire qui a obtenu 81,59% et la liste ouverte École Émancipée qui a obtenu 18,41% des voix. A l'occasion des élections internes de 2009, il n'y avait plus qu'une liste unitaire pour le renouvellement du CDFD (Comité Délibératif Fédéral Départemental).

Cette année, comme le permettent les statuts, il a été décidé de ne pas faire d'élection départementale, et d'utiliser les votes nationaux pour désigner les membres du CDFD qui siégeront pour la partie soumise au vote des syndiqués (l'autre partie du CDFD est désignée par les syndicats).

Cette décision a été prise pour éviter d'organiser un vote pour une seule liste comme il y a 3 ans.

Le secrétaire départemental actuel, Philippe Dormagen, et les camarades dont les noms apparaissent dans l'encadré, vous appellent à voter pour la liste nationale « Unité & Action et sans tendance ».

Nous sommes animés par la volonté de résoudre les problèmes fédéraux de façon collective, intégrant la volonté de recherche des synthèses, pour que toutes les revendications portées le soient au nom de l'ensemble des composantes de la FSU.

Nous nous appuyons sur les valeurs défendues par cette liste pour faire vivre la FSU en Saône-et-

Philippe DORMAGEN - SNUTEFI
Christine CANON - SNASUB
Christophe LECORNEY - SNUIPP
Séverine MICHEL - SNES
Christian BECQUET - SNEP
Laurent TISSIER - SNPES-PJJ
Dominique ACAMPORA - SNUACTE (ex UNATOS)
Anne Charlotte LAMOTTE D'INCAMPS - SNETAP
René CHANLON - SNUEP
Jacqueline KEMPTON - SNES
Xavier PAILLARD - SNUTEFI
Marc DAILLOUX - SNUIPP
Philippe PERROT - SNEP
Bruno HIMBERT - SNES
Bernard EYZAT - SNUACTE (ex UNATOS)
Veronique DELICE - SNUTEFI
Dominique PROTAT - SNUIPP
Isabelle PIRAT - SNES
Marc BIGARNET - SNUTEFI
William EXERTIER - SNES
Vincent CASTAGNINO - SNUIPP
Romain MORLAT - SNES
Dominique LEGROS - SNUACTE (ex UNATOS)
Ghislaine VESSILLER - SNES
Paul BARDAY - SNUIPP
Alain LARVOR - SNES

Loire. Nos objectifs sont de :

- Développer un syndicalisme de masse, offensif, indépendant et démocratique avec l'objectif de rassembler et mobiliser les personnels, en concertation avec les syndicats nationaux,
- Mettre en œuvre les revendications et les mobilisations avec l'ensemble des personnels, mettre en débat ses propositions, rechercher chaque fois que cela est possible l'unité, à tous les niveaux, tout en

restant ferme sur ses propres revendications.

- Obtenir des transformations sociales que la population attend, en rupture avec les politiques menées jusqu'à présent.
- Participer à la construction d'alternatives sur le long terme pour une autre société, pour un vrai changement démocratique porteur d'autres valeurs et d'un autre type de croissance, plus respectueux de l'écologie, des solidarités...

Le syndicalisme que nous voulons est un syndicalisme :

- de transformation sociale,
- de lutte et de propositions,
- pour les droits, pour les solidarités
- ouvert, rassembleur, indépendant et démocratique, ancré sur nos métiers

Au niveau du CDFD, nous avons pour objectif de :

- Coordonner les interventions de la FSU dans les instances départementales et régionales.
- Organiser au niveau local les décisions de la FSU nationale.
- Diffuser l'information nécessaire au fonctionnement de la FSU.
- Nous investir dans le fonctionnement des CHSCT (Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).
- Continuer l'action dans le domaine de la santé au travail.
- Participer à des actions d'associations telles que le Réseau Éducation Sans Frontières ou ATTAC (fête altermondialiste) et à celles qui se mettent en place pour défendre des orientations qui sont celles de la FSU

(comme par exemple le Collectif pour un audit citoyen de la dette).

- Participer au fonctionnement du Conseil Fédéral Régional de la FSU.
- Fédérer au quotidien la réflexion et l'action des syndicats nationaux de la FSU pour défendre et promouvoir notre conception du service public.
- Favoriser le fonctionnement de l'intersyndicale interprofessionnelle départementale et organiser dans ce cadre les mobilisations locales.
- Développer les débats au sein de la FSU.

Votez pour la liste « Unité & Action et sans tendance »

Les instruments de vote vous sont fournis par votre syndicat national, et vous avez reçu les textes dans le Pour spécial congrès.

Petite histoire du chantier travail en Bourgogne

par Philippe Dormagen.

Je ne sais plus par quel hasard, les 22 et 23 janvier 2008, je participe au forum « travail et syndicalisme » organisé par l'institut de recherches de la FSU.

J'étais déjà sensibilisé au problème, de par mon expérience syndicale à l'ANPE qui m'avait amené à participer aux travaux de l'observatoire des conditions de travail en 2004, piloté par Yves Schwartz. En tant qu'observateur des conditions de travail de mes collègues (dans le cadre d'une formation action), j'ai collaboré modestement au rapport qui est sorti en juin 2005.

Bien sûr, ce rapport est resté dans les tiroirs, la Direction

Générale ne l'a pas exploité, mais le pire est qu'après cette expérience qui m'avait beaucoup appris sur le travail, et comment être mieux dans son travail, j'étais toujours incapable de faire profiter mes collègues de ces connaissances, je n'arrivais pas me faire comprendre.

Ce n'est donc pas par hasard que j'ai sauté sur l'occasion de participer au forum « travail et syndicalisme ».

Suite à ce forum, et après de nombreux échanges avec Yves Baunay dans les locaux de la FSU où je venais pour le BDFN, je me suis lancé dans l'organisation d'un stage intitulé « STRESS ET SANTE AU TRAVAIL ET FONCTIONNEMENT DES CHS » qui s'est déroulé dans un gîte du Morvan les 30 et 31 mars 2009. Le « chantier travail » de l'institut y est venu en force : Dominique Cau-Bareille, Sylvette Uzant-Chomat, Yves Baunay, Daniel Rallet, Youri Meignan. S'étaient déplacés une cinquantaine de participants venant principalement de l'Education Nationale, des Collectivités Territoriales, de Pôle Emploi, des ministères de l'agriculture et de la justice.

2 ans plus tard, le SNES Bourgogne a organisé un stage intitulé « RETROUVER DU POUVOIR D'AGIR SUR SON METIER » le 10 mars 2011. Malgré un bilan mitigé, le SNES Bourgogne avait entamé une démarche qui aura des suites.

Peu de temps après, la FSU Bourgogne prolongeait son stage par un nouveau les 12 et 13 mai 2011 et intitulé « TRAVAIL, METIER ET SANTE, COMMENT REPENSER LE SYNDICALISME ? ». Le bilan de ce stage nous a montré les limites du travail en interprofessionnel. Les organisateurs du stage (Ginette Bret, Youri Meignan et moi-même) en ont conclu qu'il fallait passer par un travail sur le contenu et la réalisation quotidienne du travail, et faire en sorte que les CHS ne gèrent pas que les conséquences de l'organisation du travail mais influent sur cette organisation.

Après ce deuxième stage FSU, le SNUIPP89 a organisé un

stage en février 2012, le SNES Bourgogne un stage sur le métier en avril 2012. Le SNUIPP21 en avait prévu un pour avril 2012 qui a été reporté à Novembre 2012. La FSU Bourgogne essaye de créer un lien entre les différentes démarches des syndicats sur le travail. Dans cette optique, j'ai participé aux stages du SNUIPP89 et du SNES Bourgogne. Lors du bilan de ce dernier stage que j'ai discuté avec son organisateur, Romain Morlat, un débat s'est entamé sur les liens hiérarchiques. Une des difficultés rencontrée dans notre approche sur le travail me semble venir de la tendance syndicale (pas uniquement d'ailleurs) à rejeter tous les problèmes sur les supérieurs hiérarchiques, alors que l'approche par le travail doit nous sortir du statut de victime à celui d'acteur de notre travail.

Au milieu de cette activité sur le travail se sont mis en place les nouveaux CHSCT à l'Education nationale. Le secrétaire régional de la FSU que je suis a l'impression qu'en Bourgogne, l'intérêt pour les activités des CHSCT s'est accru. Il est probable que les stages sur le travail ont eu une influence positive sur le sujet.

Après les Etats généraux des conditions de travail organisées par le SNU Pôle Emploi au niveau national avec le soutien de l'Institut de Recherches, le SNU Pôle Emploi Bourgogne vient de créer un groupe de travail sur le même sujet. Dans la démarche de ce groupe, j'ai décidé de tester un modèle d'intervention construit à partir de tout ce j'ai collecté depuis le début de ma participation au chantier travail pour voir si cet outil est opérationnel et utilisable par un militant dans un collectif de travail. J'ai commencé par mon propre collectif, l'agence de Pôle emploi Mâcon, par modules de deux heures (dans le cadre des heures mensuelles d'information syndicale) et j'envisage de continuer par un collectif où il y a peu ou pas de syndiqués FSU.

La FSU Bourgogne a également en projet un stage destiné aux militants et qui aura pour thème « LE TRAVAIL SYNDICAL ». Prévu au

départ pour Novembre 2012, il verra probablement le jour au premier semestre 2013.

Voilà l'état des lieux pour la Bourgogne. Il permet d'être optimiste pour la suite de cette démarche sur le travail, car de nombreux camarades s'y investissent vraiment.

Même si j'ai souvent l'impression d'avancer dans le brouillard, je trouve cette recherche sur le travail passionnante, ce qui altère un peu mon enthousiasme pour les activités syndicales plus habituelles.

La fête altermondialiste du 23 septembre à Sancé avait pour thème : « Construire un monde solidaire et écologique ». Sur ce thème, la FSU a tenu un stand avec un affichage intitulé « Comment remettre la solidarité au cœur du travail ? »

les 2 pages suivantes reprennent l'affichage de ce stand.

Usine à gaz à Pôle emploi !

Yann Arthus Bertrand doit faire des bonds dans son avion au dessus de l'altiplano !

L'écologie, l'écologie, mais l'écologie bon sang !

Là où Nicolas Hulot s'était cassé les dents en tentant d'impliquer les politiques dans une vraie nouvelle réforme écologique, Pôle-emploi lui y arrive ! Et pas qu'un peu !

Un nouveau questionnaire à l'attention de tous les agents va indiquer à la direction, le kilométrage parcouru chaque jour pour aller au boulot, quel type de transport les salariés utilisent et à quelles conditions seraient-ils prêt à utiliser le covoiturage ou les transports en commun.

Nul doute que nombre d'agents répondront à ce questionnaire anonyme en ligne, mais qu'en ressortira-t-il ?

Ce n'est pas le premier et

pourtant quels changements ? A part la construction du Tramway à Dijon qui desservira la direction générale en périphérie de la ville, mais que l'on ne saurait imputer à la seule demande de Pôle-emploi, rien de nouveau sous le soleil !

Les agences se sont depuis la fusion peu à peu dotées de véhicules de service, mais pas plus électriques que nos « propres » Diesel !

Mais je suis mauvaise langue ! Grrrrrrrrrrr !!!

Depuis peu, un lutin a pris ses fonctions en Bourgogne ! Un peu de poésie dans ce monde de brutes me direz-vous ?

Ce lutin n'est pas un chantré prêt à exaucer tous vos vœux, mais juste un avatar pour tenter de rendre plus humain un emploi de bureau aussi ridicule qu'inutile.

La guerre anti-gaspi du papier est déclarée !

Pieux combat car autant il est vrai que chaque agence dépense beaucoup dans cette tranche de consommables, autant un meilleur paramétrage informatique qui permettrait aux documents de type « conclusions d'entretiens » remis aux demandeurs d'emploi de tenir sur une et non pas deux feuilles serait un gros progrès engendrant peu de frais.

Mais non, on ne va pas se contenter de si peu. On fait tourner dans les agences un agent dont la fonction est de porter la bonne parole et de vérifier, puis quantifier le niveau de récupération dans un carton spécifique appelé « croq'feuilles ». Inutile de vous dire que le véhicule utilisé à cette tournée des grands ducs ne roule pas à l'eau minérale et que le geste « vert » n'est pas l'économie, mais la bonne orientation des déchets !

De l'écologie de « bobo » qui roule en 4x4 en ville et jette ses bouteilles plastiques dans le bon container pour se donner bonne conscience !

On pourrait se poser la question suivante : le véritable problème n'est-il pas plutôt que la quantité de papier utilisée, l'utilité

réelle de celui-ci ?

Mais arrêtons-là les blasphèmes ! Le dieu internet est là avec l'arme absolue : La dématérialisation des documents et formulaires.

Fini les tonnes de paperasses ? Passons au numérique : Mettons tout dans de jolis fichiers !

Mais il paraît qu'il faudra garder des archives papier...

En plus, les usagers, entreprises et associations devront mettre la main à la poche et acheter le logiciel adéquat pour pouvoir bénéficier des aides de nos services comme par exemple dans le cadre des contrats aidés. Mais depuis la fusion ANPE-ASSEDIC, rares sont les agents résistants qui parlent d'usagers et n'usent pas de la locution de clients y compris envers les chômeurs.

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se paye !

Mais tout n'est pas encore au point, laissons cette bonne nouvelle pour les vœux du ministère de l'emploi à l'occasion de 2013.

Voilà l'écologie tant attendue qui stoppera à n'en point douter l'effet de serre dont souffre notre planète. En attendant on roule tout autant, on achète toujours autant de papier mais on fait des déchets « propres » !

Marc Bigarnet



Comment remettre la solidarité au cœur du travail ?

Des questions à se poser, à soi et entre collègues

Est-ce que vous faites toujours ce qu'on vous demande de faire ?

On a tous besoin de reconnaissance, que ce soit celle de ses supérieurs ou celle de ses collègues.

Christophe Dejours : « c'est très dur de tenir face à l'adversité. On peut se passer de reconnaissance pour un temps, sans pour autant y renoncer pour toujours. »

L'écart entre ce que l'on vous demande et ce que vous faites crée-t-il un malaise pour vous ?

Les injonctions sont de plus en plus incompatibles entre elles et produisent un des symptômes de souffrance au travail, liée à l'empêchement de bien faire son travail.

Les chercheurs ont constaté qu'il y a toujours un écart entre le travail prescrit et le travail réel.

Philippe Davezies : « Celui qui travaille doit toujours faire face à quelque chose qui n'est pas prévu dans la prescription. »

Le travail est donc une recherche de solution à chaque imprévu, et un choix à faire (en fonction de mes priorités, de mes valeurs).

Danielle Linhart : « La souffrance au travail a toujours existé. Mais les collectifs prenaient en charge cette souffrance en la décryptant de manière politique (l'exploitation de la condition ouvrière).

Maintenant la souffrance est vécue de façon très personnelle : *je ne suis pas à la hauteur, je ne suis pas bon, je suis harcelé par les chefs, par les collègues.*

Mettre le salarié en situation de désarroi, de souffrance permet de mieux lui faire accepter les contraintes de l'entreprise. »

Comment voir qu'un collègue est dépassé par le stress ?

Pour **Patrick Légeron**, psychiatre et auteur d'un rapport sur le stress au travail, remis au gouvernement en mars 2008 : fatigue, troubles de la digestion, anxiété, irritation, agacement.

Pour **Marie Pezé**, il y a également la peur d'aller au travail.

Qu'est-ce qui tue le collectif ?

Yves Clot : « c'est accepter l'idée que les salariés sont des victimes. ...

Quand experts ou syndicalistes expliquent aux salariés qu'ils sont victimes de l'organisation, il est très compliqué ensuite de leur demander de transformer l'organisation. ...

Quel est l'opérateur de transformation ? C'est l'initiative des salariés sur leur condition. Il n'y en a pas d'autre durable. »

<p style="text-align: center;">Quels sont les liens entre méthode de management et concurrence entre collègues ?</p> <p>Yves Clot : « Les syndicats signent des accords sur le stress qui laissent de côté la définition de la performance alors que c'est précisément la définition actuelle de la performance qui empoisonne la santé. »</p>	<p style="text-align: center;">Qu'est-ce qui entrave l'action collective ?</p> <p>Christophe Dejours : « Toutes les stratégies de défenses individuelles et collectives ont en commun de produire un déni de perception de ce qui fait souffrir... »</p> <p>Pour agir, il faut donc déconstruire les stratégies de défense. On en arrive à penser sans les autres, voir contre les autres et se retrouver seul... »</p>
<p>Danielle Linhart : « A partir de 1973, les patrons ont individualisé le travail des salariés. Habilement ça a été présenté comme une réponse aux attentes des ouvriers : reconnaître les compétences, le mérite individuel. Les horaires variables, apparus comme un progrès social, ont cassé les collectifs. »</p> <p>Idem pour la polyvalence, l'individualisation des salaires, l'entretien individuel avec des objectifs personnalisés. Il fallait casser la capacité collective. »</p>	<p style="text-align: center;">Comment peut-on reconstruire les solidarités ?</p> <p>Dominique Lhuilier, professeure de psychologie au CNAM et Pierre Roche, chercheur au CEREQ :</p> <p>« Seule l'indignation peut transformer une somme d'individus atomisés en collectif et peut permettre le passage de la résistance individuelle à la résistance collective. »</p>
<p style="text-align: center;">Discutez-vous avec vos collègues sur la façon de réaliser une tâche ?</p> <p>Christophe Dejours : « Il ressort de mes enquêtes que les gens ne parlent plus du travail. ... Il faut apprendre à parler, à rendre compte de son expérience du travail pour le rendre visible, justifier ses choix. Apprendre aussi à écouter pour reconnaître ce qui est intéressant. Si on le fait, c'est magique. »</p>	<p>Philippe Davezies écrivait en avril 2000 :</p> <p>"L'organisation du travail fonctionne bien souvent avec un modèle implicite selon lequel il suffirait d'aligner les personnels les uns à côté des autres pour que la coopération naisse. Les espaces de convivialité sont donc souvent considérés comme non productifs. C'est une grave erreur. La coopération n'est pas donnée, elle demande un travail très important d'élaboration de règles. Ce travail prend le plus souvent la forme du récit.</p>
<p style="text-align: center;">Qu'est-ce que vous exigez de vous-même et de vos collègues ?</p> <p>Christophe Dejours : Des gens sont capables de déployer des trésors d'intelligence pour tenir au travail jusqu'à la décompensation.</p> <p>Philippe Davezies : « La coopération n'est pas donnée, elle demande un travail très important d'élaboration de règles. ... Ces confrontations permettent à chacun de vérifier dans quelle mesure on tire bien dans le même sens. »</p>	<p>Dans les espaces de convivialité, les gens se racontent des histoires. Une quantité d'histoires sur la vie, sur le travail, sur l'articulation du professionnel et de l'extra-professionnel. A travers ces histoires, ils mettent en oeuvre de véritables épreuves de vérité qui permettent de tester si ce qu'on fait est correct, juste, reconnu par les collègues.</p> <p>Ces confrontations permettent à chacun de vérifier dans quelle mesure on tire bien dans le même sens. »</p>

Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), un métier ?

Depuis 2005, le SNUipp et la FSU avec les EVS.

Depuis la loi du 11 février 2005, l'école accueille massivement les élèves en situation de handicap. Pour que cette mission puisse être remplie par les enseignants, ils peuvent être accompagnés dans cette tâche par des personnels Emploi de Vie Scolaire (EVS) assurant les missions d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS).

Les emplois de vie scolaire sont apparus en 2005, créés dans le cadre de l'application du protocole sur la direction d'école. Prévus pour apporter une aide administrative aux directeurs, les EVS ont progressivement été affectés aux missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Il y a actuellement plus de 400 EVS dans le département.

Les personnels assurant les missions d'AVS apportent un accompagnement indispensable aux enfants en situation de handicap. La présence d'une personne aux côtés des élèves permet aux enseignants de faire classe normalement à l'ensemble du groupe, et rassure les familles (les parents des enfants concernés mais aussi ceux des autres enfants),

Les missions d'AVS sont durables. Le statut des employés ne l'est pas.

Lors de la création des postes d'EVS, le SNUipp et la FSU ont tout de suite fait valoir

la nécessité de créer des emplois stables et pérennes pour exercer ces missions durablement. Or, les contrats aidés qui se sont succédé (Contrat Avenir, puis Contrat Unique d'Insertion) ont confirmé la précarité du statut des personnels cumulant des CDD de 6 à 12 mois. Le CUI, convention tripartite entre l'État, l'employeur et le salarié, prévoit une durée maximale de 24 mois, sauf renouvellement exceptionnel sous conditions. L'esprit du CUI est de remettre le pied à l'étrier à des personnels au chômage, tout particulièrement ceux qui souffrent de grandes difficultés à retrouver un emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs de plus de 50 ans, travailleurs handicapés). Par conséquent, les personnels arrivant dans les écoles sont tous précaires, beaucoup sont en souffrance, certains sans emploi depuis plusieurs années, d'autres en situation de handicap.

L'intégration dans les classes est abrupte, et demande un grand effort, de toutes les parties engagées :

- les EVS, qui doivent prendre la mesure des missions qui leur sont confiées, découvrir les spécificités des élèves en situation de handicap, s'adapter au rythme du travail après une période de chômage, s'intégrer à une équipe enseignante (ou plusieurs) qui n'a pas les mêmes missions ni le même statut ; réorganiser matériellement sa vie autour de son emploi ; être progressivement efficace afin d'être reconnu dans son travail.

- les enseignants qui ont la charge d'aiguiller les EVS sur le terrain.

- les élèves en situation de handicap, car le temps d'adaptation mutuelle entre les enfants accompagnés et les EVS a un impact émotionnel considérable

sur le binôme.

- l'État, qui assume le coût du contrat aidé à 80% et celui de la formation des EVS (60 heures).

Malgré l'exigence des missions d'AVS, contrastée avec la précarité de l'emploi, les personnels EVS s'impliquent pour beaucoup avec énergie et courage, salués par de nombreuses équipes pédagogiques et parents d'élèves.

Les inexorables dérives d'un système d'embauche qui casse les salariés

Le SNUipp-FSU est intervenu mercredi 10 octobre auprès du préfet de Saône et Loire au sujet du renouvellement des contrats des EVS assurant les missions d'AVS.

Ces personnels se sont vu refuser toute possibilité de renouvellement alors que le CUI le permet sous conditions. Les délégués du personnel SNUipp et SNU Pôle emploi FSU se sont en effet rendu compte que **les services de pôle emploi de Saône-et-Loire appliquaient une politique de non renouvellement des EVS, faisant fi des clauses du contrat et de la loi.** Par extension l'employeur, ayant pourtant pour obligation de formuler la demande de renouvellement, a bloqué les demandes des personnels concernés sous prétexte de ne pas vouloir aller à l'encontre de la décision d'une autre administration. Par conséquent, les EVS n'avaient aucune chance de faire valoir leur droit au renouvellement au-delà des 24 mois. Ces dysfonctionnements inacceptables ont été dénoncés par le SNUipp-FSU auprès du préfet. Celui-ci a reconnu que les conditions de renouvellement du

CUI n'avaient été aucunement modifiées, et que par conséquent l'Inspection Académique de Saône et Loire avait commis une erreur puisqu'elle n'est pas habilitée à décider de la recevabilité des dossiers, et qu'elle devait les transmettre à Pôle Emploi. Le Préfet a donc rappelé à l'Inspection Académique ses devoirs. **Il s'est personnellement engagé à rouvrir le dossier des personnes qui auraient pu prétendre à un renouvellement de contrat.** Elles sont toutes en situation de grande difficulté face à l'emploi. Deux d'entre elles sont handicapées.

Cet épisode regrettable, un parmi d'autres, confirme la précarité des conditions d'embauche des personnels assurant les missions d'AVS et la difficulté qu'ils rencontrent à faire valoir leurs droits.

Au regard de l'investissement collectif autour des missions d'Auxiliaire de Vie Scolaire, l'idée que les personnels AVS ne puissent s'engager au-delà de 24 mois va à l'encontre absolue du bon sens.

Par conséquent, il nous semble indispensable que les personnels puissent dans l'immédiat assurer les missions d'AVS le plus longtemps possible. Nous espérons que nos actions déboucheront provisoirement sur une solution digne pour les personnels EVS, **en attendant la reconnaissance d'un véritable métier d'Auxiliaire de Vie Scolaire.**

Vincent Castagnino

Classes Relais

Intervention de Cécile Ropiteaux, au nom de la FSU Bourgogne, au Conseil Délibératif Fédéral National de la FSU le 16 octobre 2012

En Bourgogne comme ailleurs les sources d'inquiétude ne manquent pas ; nous souhaitons attirer l'attention du CDFN sur une de nos préoccupations qui est l'avenir des

classes-relais.

Quelques précisions sur ces dispositifs :

· Structure d'accueil d'élèves décrocheurs de niveau collègue

· 450 dispositifs relais sur le territoire dont 9 sur l'académie de Dijon

· Fonctionne en partenariat avec le Conseil Général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fonctionnement :

· structure de 8 élèves maxi

· Accueil durant une période de 8 semaines à 1 année scolaire.

· **Objectifs : reprendre goût aux apprentissages, resocialiser, rescolariser les élèves décrocheurs**

· Approche individualisée dans les apprentissages

· Construire un projet éducatif adapté au jeune en lien avec la famille et le collège d'origine

Partenariat :

Dotation éducation nationale :

- un assistant d'éducation à temps plein

- un coordonnateur

- des professeur-es

Conseil général : un budget de fonctionnement

P.J.J. : un-e éducateur/éducatrice à temps partiel (liens avec les familles, prévention sur les comportements déviants, liens avec les institutions judiciaires et sociales)

Quelles inquiétudes :

Le partenariat avec la PJJ devient une coquille vide. Dans l'académie de Dijon, il n'y a plus que 4 éducateurs présents à 20 % sur les 9 dispositifs.

Exemples d'évolution du temps de présence : à Dijon, deux éducateurs à 50 % à la rentrée 2010, deux éducateurs à 20 % à la rentrée 2011, plus personne à la rentrée 2012 !

à Migennes, 1 éducateur à 40 % à la rentrée 2011, 1 éducateur à 20

% à la rentrée 2012

Explication donnée en 2011 par le Directeur territorial adjoint : la PJJ doit mettre des personnels dans les établissements de réussite scolaire (ERS), même s'il n'y en a pas dans notre département, et «recentrer la PJJ sur le pénal» comme le veut la loi de 2007.

Tout porte donc à croire qu'on va vers la disparition des éducateurs sur les sites à court terme.

Avec pour conséquences :

Des difficultés importantes pour remplir les missions du dispositif relais, notamment en ce qui concerne les liens avec les institutions judiciaires et sociales, l'élaboration du projet éducatif, etc.

Demande :

Retour des éducateurs sur chaque structure pour remplir les missions de prévention propre à la PJJ

Le SNPES-PJJ n'a pas ménagé ses efforts depuis plus d'un an pour dénoncer lors de plusieurs campagnes et actions ces dysfonctionnements (et ceux de la justice des mineur-es en général), déplorant que la mission de prévention ait été réduite, voire sacrifiée, ces dernières années.

Dernièrement, des politiques locaux se sont fait l'écho de nos revendications. En Côte-d'Or, les Forces du Progrès (conseillers de gauche, minoritaires dans un conseil général présidé par un certain François Sauvadet, et qui avait divisé par deux le budget alloué au dispositif) ont interpellé la Garde des Sceaux. Le sénateur-maire de Dijon, François Rebsamen, ex-futur ministre de l'Intérieur, a effectué une démarche similaire. A l'heure actuelle, aucune annonce n'est venue apporter une perspective d'amélioration.

Nous demandons en conséquence à notre fédération d'envisager une démarche au niveau national.



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Secrétariat territorial

Unité Éducative de milieu Ouvert
1 rue de Verdun
71100 Chalon-sur-Saône
Tel : 03 45 77 10 61 Fax : 03 45 77 10 74



STEMOI de Chalon-sur-Saône... Histoire d'un déménagement raté !

A la PJJ il n'y a pas que les jeunes qu'on jette par les fenêtres... L'argent aussi !

Depuis ces 5 dernières années la PJJ a déployé beaucoup d'énergie pour virer un maximum de jeunes :

- Arrêt des protections jeunes majeurs et transfert au Conseil général... trop cher !
- Arrêt des mesures d'aide éducative et transfert au Conseil général aussi... beaucoup trop cher !
- Arrêt de l'accompagnement des mineurs victimes d'agressions sexuelles... encore trop cher !
- Fermeture du centre éducatif de Chalon-sur-Saône... travaux de remise aux normes trop chers !
- Fermeture de la direction départementale... un peu cher !
- Arrêt du financement des placements dans le secteur habilité... pas cher mais erreur de gestion !

Dès lors une question s'est rapidement imposée à notre administration : que faire de toutes ces économies ?

A l'initiative de la direction régionale de l'époque, l'idée d'organiser un concours des déménagements ratés a rapidement fait l'unanimité au sein des cadres. C'est dans cet esprit que notre direction régionale, basée à Dijon, a fermé ses portes pour s'installer à Orléans avant de revenir à Dijon deux ans après. Le coût précis de cet aller/retour n'a jamais vraiment été rendu public (redéploiement des personnels, coût du déménagement, pots de départ, d'arrivée, de départ et de retour, loyers...)

Loin de se sentir abattue par une telle performance, la Direction territoriale Côte d'Or / Saône et Loire a relevé le défi et a organisé son propre déménagement raté.

Pour répondre aux besoins d'agrandissement des services du STEMOI de Chalon-sur-Saône et de l'UEHD, la DT s'est mise en recherche de nouveaux locaux. L'UEMO et l'UEAJ manquaient de place pour recevoir les familles de manière satisfaisante ou pour pratiquer les activités avec les jeunes confiés. Le choix de regrouper les trois unités sur le même lieu a donc été fait. Rappelons tout de même qu'il y a sept ans un rapport d'inspection avait préconisé de séparer milieu ouvert et hébergement. Ce qui fut fait, mais à faire et à défaire, on est pas sans rien faire.

Aujourd'hui le bilan de la DT est plus qu'honorable :

1. Le coût :

- Le loyer des trois structures regroupées s'élève désormais à **8200 euros**. Auparavant le loyer de l'UEMO était de 3200 euros, celui de l'UEAJ d'environ 900 euros et l'UEHD était propriétaire des locaux. Le regroupement coûtera donc le double .

- Étant encore sous le coup de l'ancien bail qui ne sera terminé qu'en mai 2014, l'administration devra continuer à payer le loyer des anciens locaux de l'UEMO pendant un an et demi : Coût de l'opération : 3200 € multiplié par 18 = **57600 euros**. On frise la perfection.

- Trois mois avant le déménagement l'administration avait déjà les clés des nouveaux locaux :8200 multiplié par trois = **24600 euros**.

Soit un total de 82 200 € (539 196 francs pour les cadres les plus anciens) ce qui revient à financer :

- 22 suivis en milieu ouvert pendant un an (10 €/jour/suivi).
- 7 clios neuves
- 57 746 litres de gazoil soit 29 fois le tour de la terre avec une clio.
- 16 440 ramettes de papier format A4 (prix d'ami)
- 164 ordinateurs
- 4 adjoints administratifs à temps complet pendant un an.

2. Gain en superficie, insonorisation, lumière...:

Le véritable défi pour la DT relevait du rapport qualité/prix qu'il fallait absolument éviter. Après avoir exposé les coûts il était important de s'assurer que les nouveaux locaux étaient moins bien adaptés que les anciens. C'est donc dans l'urgence que les collègues ont déménagé dans des locaux plus petits.

En effet, Les nouveaux locaux de l'UEMO et de l'UEAJ sont au final, exceptée la salle de réunion, plus petits que les anciens (la nouvelle UEAJ fait 90 m2 contre 91 pour l'ancienne). Par ailleurs ils sont moins bien agencés et il a fallu des trésors d'imagination à chacun pour faire rentrer les bureaux dans les pièces (pour certains il a même fallu supprimer une partie du bureau)

L'insonorisation défailante ne respecte pas les règles de confidentialité inhérente à notre travail et il n'y a pas eu de téléphone pendant presque un mois (les familles et les partenaires ne pouvaient nous joindre). Les nouveaux téléphones sont à la pointe de la technologie. Ils n'ont rien à envier à ceux de la NASA sauf que l'option « répondeur » n'a pas été retenue. Les trois services sont équipés de moquette, revêtement qui ne se pose plus dans les lieux publics pour éviter les allergies. Certains bureaux sont obligés d'avoir la lumière artificielle toute la journée même en été ! Dans un bureau une fenêtre ne s'ouvre pas et il manque le chauffage dans un autre.

Conclusion :

Les personnels avaient pourtant été consultés pour donner leur avis sur certains points (plans, positionnement des portes et des prises électriques) résultat, aucun avis n'a été respecté. On ne peut qu'adresser toutes nos félicitations aux maîtres d'œuvre de ce projet et espérer que le résultat sera pris en compte dans leur évaluation annuelle. Ils verront sans doute leur prime revue à la hausse.

Quant aux personnels, c'est bien connu ils ont des capacités d'adaptation hors du commun et ils attendent impatiemment l'inauguration pour connaître le prix des petits fours et fêter ça avec le Préfet ! A cette occasion, il décernera à la Direction territoriale le prix du meilleur agent immobilier de l'année 2012 !

Lors du dernier Comité technique régional, le directeur interrégional adjoint a fait preuve de clairvoyance en déclarant aux représentants des personnels : « C'est vrai qu'à la PJJ en immobilier on est pas bons ! »... Seulement en immobilier ?

Pour la section territoriale

Laurent TISSIER
Secrétaire territorial

Pierre DINET
Secrétaire territorial adjoint

Communiqué de presse du SNU Pôle Emploi Bourgogne

Le Tribunal administratif vient de donner raison à un chômeur qui attaquait Pôle Emploi pour non respect de ses obligations d'accompagnement à la recherche d'emploi. Par son jugement, le juge administratif a reconnu la carence de Pôle emploi et la violation d'une liberté fondamentale, le droit d'accès à l'emploi.

Aujourd'hui, cet arrêt du Tribunal Administratif obtenu dans le cadre d'un référé liberté, procédure d'urgence réservée aux violations des libertés fondamentales, démontre clairement que la réforme mise en œuvre en 2008 par l'ancien président est bien l'exemple de la fausse bonne idée.

En effet, jamais la complexité des métiers issus des deux anciennes institutions (ANPE et ASSEDIC) n'a été prise en compte. Jamais les décideurs n'ont sondé avec sérieux les chômeurs et les associations les défendant sur leurs besoins réels. Jamais, les pouvoirs publics et la direction de Pôle Emploi n'ont voulu reconnaître l'urgence sociale et accorder les moyens adéquats pour que la nouvelle institution assure sa mission de service public.

Et ce d'autant plus qu'avec l'explosion des inscriptions sur les listes de demandeur d'emploi, due à la crise économique actuelle, les agents chargés de l'accompagnement n'ont plus le temps matériel de suivre chaque demandeur d'emploi.

Le SNU Pôle Emploi FSU n'a eu de cesse de dénoncer ce manque de moyens au travers des différents mouvements de grève depuis la création de Pôle Emploi fin 2008. Il n'a jamais cessé de rappeler à la direction générale et régionale que si les demandeurs d'emploi ont des obligations, ils ont également des droits et que ces derniers n'ont jamais été pris en compte par ces mêmes directions. Aujourd'hui le

Tribunal rappelle l'existence de ce droit.

Par delà de ce cas, le SNU Pôle Emploi rappelle son attachement aux valeurs du Service Public seules à même de répondre à ce droit et à cette liberté fondamentale : le droit pour chacun d'avoir un travail décent pour subvenir à ses besoins. Malheureusement les politiques menées actuellement ne vont pas dans ce sens.

Le SNU Pôle Emploi FSU appelle donc les décideurs politiques les partenaires sociaux, la direction de Pôle Emploi à se réunir autour d'une table avec les représentants des chômeurs et les syndicats de Pôle Emploi pour refonder un véritable Service Public de l'Emploi, respectueux des libertés fondamentales et des droits de ses usagers.

Le SNU FSU rappelle également que les agents de cette institution ne sont en rien responsables des dysfonctionnements fréquents de Pôle Emploi et qu'ils ont à cœur de remplir leur mission malgré le manque de moyens humains.

Nous appelons donc à éviter toute forme de débordement ce qui ne pourrait que nuire à la défense des intérêts des demandeurs d'emploi et des agents de Pôle Emploi.

Dijon, le 12/09/2012

Traité européen

Extrait du « Texte action » du Conseil

Délibératif Fédéral National FSU des 18 et 19 septembre 2012.

Investie dans la campagne initiée par le collectif audit citoyen, la FSU met à la disposition des personnels du matériel d'information pour les alerter sur les enjeux du traité européen, son lien avec la construction des futurs budgets, ses conséquences sur les services publics, l'emploi public, les salaires des fonctionnaires...La FSU condamne les positions nationales de l'extrême droite sur ce dossier.

Elle appelle les personnels à en débattre et à porter d'autres alternatives et à interpeller les députés pour leur demander de ne pas ratifier ce traité.

La FSU a pris contact avec les organisations syndicales qui rejettent la ratification de ce traité pour échanger sur les nécessaires débats et actions communes (Solidaires, Unef, CGT). Cette réunion aura lieu le 20 septembre prochain. La FSU pèsera dans cette rencontre pour élargir l'arc syndical des signataires de l'appel « Non à l'austérité permanente - Refusons le Pacte budgétaire, ouvrons le débat en Europe » !

Elle appelle d'ores et déjà les personnels à participer aux différentes mobilisations en cours ou à venir, et notamment aux manifestations unitaires organisées le 30 septembre et au-delà.

Face à la situation sociale, la FSU juge indispensable une rencontre interprofessionnelle sur l'emploi, les salaires et la protection sociale. Elle s'est d'ores et déjà adressée en ce sens à ses partenaires.

En saône-et-Loire, des collectifs se sont organisés sur Mâcon, Chalon, Montceau. La FSU y participe ponctuellement.

